

FORÊT-BOIS : UNE FILIÈRE D'AVENIR EN ÎLE-DE-FRANCE

SOMMAIRE

- ① Une filière en structuration p. 2
- ① Métiers et carrières à l'Office national des forêts p. 3
- ① Bois et biomasse énergie : atouts et projets de développement p. 4
- ① Bois énergie et insertion par l'activité économique p. 4
- ① Formation initiale : des filières spécialisées p. 5
- ① La construction bois par l'apprentissage p. 5
- ① Générer de l'énergie à partir des déchets p. 6
- ① Vers une filière locale de bois énergie issu des forêts privées p. 6
- ① Des projets pour une valorisation raisonnée du bois francilien p. 7
- ① Étudier la filière forêt- bois pour accompagner son évolution p. 8
- ① Qui sommes-nous? p. 8

ÉDITORIAL

Avec un patrimoine forestier d'une grande diversité biologique qui couvre 23 % de son territoire (278 600 ha), la région Ile-de-France dispose d'un atout important : la valorisation de la biomasse constitue l'une des voies privilégiées pour participer à la maîtrise des consommations de ressources non renouvelables et lutter contre le changement climatique. Le bois, ressource locale, matériau ou combustible traditionnel et innovant à la fois, contribue au stockage du CO₂. Il joue un rôle clé dans la déclinaison du Grenelle de l'environnement de par ses fonctions sociales, environnementales et économiques.

Le développement de systèmes constructifs bois peut apporter des solutions en accord avec les exigences de performance énergétique. Le recours à un produit capteur de CO₂ et à des essences régionales devrait contribuer à un bilan carbone plus favorable. Par ailleurs, l'appui aux maîtres d'ouvrages publics et privés pour la création de chaufferies biomasse performantes tant du point de vue énergétique qu'environnemental et la structuration des filières agricoles et forestières autour de plates-formes d'approvisionnement en biomasse seront des facteurs de développement local et d'aménagement du territoire.

La Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF) coordonne les politiques du ministère de l'Alimentation, de l'agriculture et de la pêche sous l'autorité du préfet de région. Elle est résolument engagée dans une démarche de développement de la filière forêt-bois portée par le plan régional de développement de l'utilisation de la biomasse agricole et forestière, priorité du Contrat de projet Etat-Région 2007-2013 autour duquel l'Etat, la Région, l'ADEME, l'ARENE et les organisations professionnelles se sont regroupés.

Pour atteindre les objectifs de mobilisation du bois en forêt rappelés récemment par le Président de la République, il convient de structurer la filière forêt-bois pour qu'elle trouve sa place dans le tissu local, développe son attractivité et améliore son image notamment en termes de recrutement et de formation de professionnels et de compétences adaptées.

Ainsi, la démarche de Territoires Environnement Emplois Ile-de-France, qui vise à étudier et à anticiper les besoins en compétences et en emplois liés au développement d'activités de la filière bois, intégrant les enjeux du développement durable, des énergies renouvelables, de la mobilité durable et de la construction durable, ne peut qu'être encouragée.

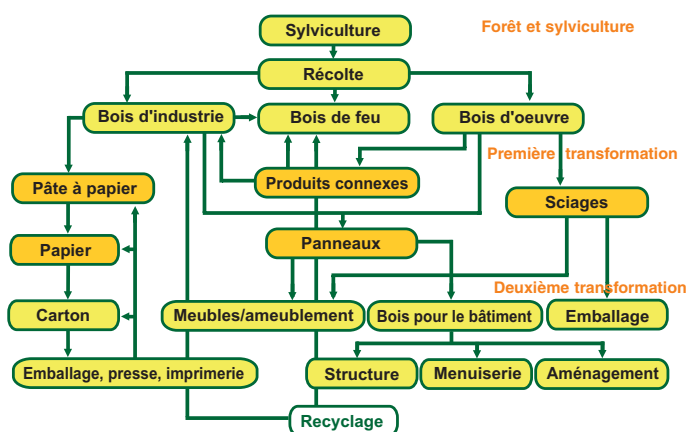
*Pascale Margot-Rougerie
 Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation,
 de l'agriculture et de la forêt*

Avec presque 300 000 hectares de forêt (et une augmentation de 10 000 ha au cours des 25 dernières années), l'Ile-de-France fait partie des 10 régions françaises les plus boisées. Mais la région « capitale » profite peu de cette richesse accumulée et se place au premier rang pour l'importation de bois.

Au niveau national, la balance des paiements de la filière bois enregistre un déficit de 6,7 milliards d'euros¹. C'est le secteur le plus déficitaire après celui des hydrocarbures. Ce sont ainsi 200 000 emplois que la France a laissés aux pays exportateurs.

Au déséquilibre économique et social s'ajoute un bilan environnemental sévère : une bonne partie des chênes abattus en Ile-de-France depuis quelques années est exportée en Europe et en Asie avant de revenir sous forme de parquets et de meubles. La châtaigneraie francilienne, l'une des premières en Europe, stocke ses ressources sur pied, faute de débouchés. Plus il y a d'arbres en France en quantité, qualité et diversité, plus elle importe du bois, souvent exotique. L'enjeu est d'intérêt général : la reconquête des emplois, vertueusement couplée à la protection de l'environnement. On constate ainsi que la lutte contre la déforestation tropicale va de pair avec la (re)structuration de la filière bois francilienne.

Le bois : une filière complexe



Le bois d'industrie, le bois énergie et le bois d'œuvre constituent les trois grands débouchés pour la ressource bois. Certains processus de fabrication génèrent des produits connexes qui deviennent des ressources pour un autre débouché. Par exemple, les chutes de sciage du bois d'œuvre constituent une matière première pour l'industrie des panneaux ou pour le bois de feu.

Bois d'Ile-de-France : les professionnels s'organisent

Pour favoriser la structuration de la filière au niveau régional, les représentants professionnels, fédérés au sein de l'interprofession Francilbois, ont défini trois axes stratégiques : l'utilisation du bois dans la construction (notamment avec des essences locales) ; le développement du bois énergie ; la formation et l'innovation. Pour cela, Francilbois a mis en place des réseaux professionnels.

Le réseau des acteurs du bois construction regroupe propriétaires exploitants, entrepreneurs de travaux forestiers, scieurs, entreprises de construction, architectes et bureaux d'études. Le groupe s'est fixé pour objectif de doubler la part de marché du bois à l'horizon 2012 pour passer de 5 à 10% des permis de construire (alors qu'en Europe en moyenne 20% des constructions sont en bois).

Pour cela, les professionnels développent leur offre sur des projets d'envergure (notamment dans l'habitat social et les éco-quartiers) tout en élargissant leur gamme de maisons individuelles (selon

la tendance générale de progression de l'ossature vers l'enveloppe). Les efforts porteront également sur la promotion du matériau bois en tant qu'écoproduit, notamment dans le cadre du marché de la rénovation thermique (avec un objectif de 20% de part de marché en 2012).



La forêt de Meudon (92).

© P.E. Savatier/DRIAIF

Une telle ambition nécessite de renforcer de façon urgente sur le territoire l'activité de première transformation, maillon faible de la filière. Le projet ARIMA², soutenu par l'interprofession, va dans ce sens.

En ce qui concerne le bois énergie, le réseau d'acteurs concernés ambitionne de doubler rapidement la quantité de bois utilisée pour le chauffage. Pour cela, les professionnels agissent directement auprès des élus et des industries pour les inciter à développer les projets de chaufferies. Par l'intermédiaire de Francilbois, ils souhaitent également former les bureaux d'études à ce type d'équipement et standardiser le montage des projets sur les plans technique et financier.

Le travail en réseau permet aussi d'organiser la filière pour structurer l'offre. Les plateformes industrielles telles qu'ARIMA favorisent les partenariats entre industries du bois, recycleurs, propriétaires forestiers et entrepreneurs de travaux forestiers. Reste à améliorer l'efficacité des chantiers en forêt pour accroître la rentabilité de la plaquette forestière.

Pour assurer le développement du marché francilien, la formation est une priorité stratégique. Si la demande de formation continue des entreprises est à peu près identifiée, l'offre reste méconnue. Les professionnels et leurs partenaires doivent établir un référentiel national et proposer des cahiers des charges pour les formations manquantes.

Dans un esprit d'ouverture et de collaboration entre les différents métiers liés au bois, l'interprofession recommande chaudement de favoriser les formations transversales. Les groupes mixtes, associant maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage, bureaux d'études et entreprises, voire d'autres acteurs, sont à privilégier. Ces moments d'échange seraient aussi propices à l'émergence de projets partenariaux et contribueraient au développement des circuits courts.

Brice Lefranc

Délégué général de Francilbois et administrateur de l'Association française des eaux et forêts
brice.lefranc@francilbois.fr

Pour en savoir plus : www.francilbois.fr

¹ - Chiffre de La Banque de France pour l'année 2007.

² - Voir l'article de Gilles Madec, page 7.

De l'ouvrier forestier au directeur, l'Office national des forêts (ONF) compte de nombreux métiers, aussi divers que complémentaires. Certains sont spécifiques aux missions de l'Office alors que d'autres relèvent d'activités plus transversales qui se retrouvent classiquement dans toute entreprise.

Le recrutement du personnel se fait à 95% par voie de concours ou par mobilité interne (quand les candidats sont déjà dans la fonction publique). Le recrutement de contractuels n'intervient que lorsqu'il y a une carence de candidats fonctionnaires pour un poste donné ou quand il s'agit de recruter des profils plus spécifiques, comme des paysagistes, des commerciaux ou des journalistes.

Par ailleurs, l'ONF accueille tous les ans des jeunes apprentis qui préparent un Bac pro, un BTSA¹ ou un BEPA².

Quel diplôme pour quel métier ?

Le corps de métier des **ouvriers forestiers** est le plus important de l'ONF. Il est accessible avec le CAPA³, le BEPA Travaux forestiers, le Brevet ou le Bac pro. Les ouvriers forestiers sont recrutés directement par les directions territoriales de l'ONF. Ils réalisent les travaux de renouvellement de la forêt (travail du sol, plantation, protection des plants) et le suivi des jeunes peuplements (élagage, dépressage, éclaircies).

Les titulaires d'un Bac pro Gestion et conduite de chantiers forestiers, d'un BT⁴ ou d'un BTSA peuvent passer le concours de **technicien opérationnel forestier**. Ce professionnel gère les espaces forestiers et en assure la pérennité. Il participe à la planification forestière à moyen terme, à la réalisation des travaux (il encadre parfois une équipe d'ouvriers forestiers), à la récolte et à la commercialisation des bois et des produits forestiers, à la défense des forêts contre les incendies, à la prévention des risques naturels, à la surveillance du massif et à l'accueil du public.

Au niveau Bac + 5, les postes sont occupés par des **ingénieurs forestiers** diplômés de l'Engref⁵. La formation est accessible par concours après deux années d'études post-Bac (classe préparatoire ou DUT). Les ingénieurs forestiers encadrent une équipe, gèrent les projets d'aménagement et d'exploitation des forêts et élaborent des plans de gestion sur 15 ou 20 ans. Il s'agit essentiellement de postes de management, dans un bureau d'études ou sur le terrain.

1 - Brevet de technicien supérieur agricole.

2 - Brevet d'études professionnelles agricoles.

3 - Certificat d'aptitude professionnelle agricole.

Les fonctions administratives et transversales, quant à elles, sont accessibles entre Bac et Bac + 5. Il existe deux corps de métiers dans ce domaine : secrétaire administratif (niveaux Bac à Bac + 2) et attaché administratif (niveaux Bac + 3 à Bac + 5).



Un agent de l'ONF effectue le suivi des arbres.

© Office national des forêts

Les spécificités de l'Ile-de-France

La forêt francilienne se situe majoritairement sur des zones périurbaines. Ses usages multiples (exploitation du bois, randonnée, chasse etc.) nécessitent une concertation active entre l'ONF et ses principaux partenaires en vue de définir des objectifs partagés. Cette dynamique est animée par un ingénieur de l'ONF spécialement formé pour l'accueil du public, la communication et la concertation.

Par ailleurs, en Ile-de-France, l'ONF recrute des animateurs forestiers qui proposent au grand public et aux scolaires une découverte de la forêt et une sensibilisation aux enjeux de sa protection. Près de 150 000 personnes ont pu bénéficier de ces visites en 2008.

Laure Seullot-Leveque
Responsable communication à l'agence
interdépartementale ONF de Fontainebleau
ag.fontainebleau@onf.fr

Pour en savoir plus : www.onf.fr

4 - Brevet de technicien.

5 - Ecole nationale du génie rural, des eaux et des forêts, école interne d'AgroParisTech.

Paroles d'éco-animateur

L'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France¹ emploie 10 éco-animateurs pour la sensibilisation du public à la préservation de l'environnement forestier : une expérience unique. Interview de Julien Dufresne.

Qu'est-ce qui vous plaît dans le métier d'éco-animateur ?

J. Dufresne : Ce métier est très riche. Passionné de nature, je travaille sur le terrain et au contact d'un public sensible et particulier que sont les enfants. Participer à l'éveil des consciences et à l'évolution des mentalités par les plus jeunes est très motivant. De plus, les moyens mis à notre disposition permettent une grande liberté de conception.

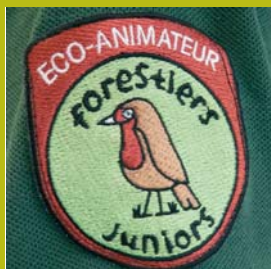
Quelles sont vos principales missions ?

J. Dufresne : La mission principale est l'éducation à l'environnement des élèves du primaire dans le cadre du programme Forestiers juniors. Nous réalisons 480 journées d'animation nature par an. Nous faisons découvrir les domaines régionaux et communiquons sur l'activité de l'agence dans le cadre de salons. Enfin, trois d'entre nous

développent l'activité d'animation avec les élus et les enseignants des communes voisines des 3 sites concernés : Bondy, Ferrières-en-Brie et Buttes de Paris.

Quelles formations et qualités sont requises pour exercer ce métier ?

J. Dufresne : Le BTSa Gestion et protection de la nature option animation nature est bien adapté car la connaissance des publics et des bases de l'animation y est acquise. Les savoirs naturalistes, quant à eux, s'enrichissent avec l'expérience. Être un bon éco-animateur, c'est savoir écouter; vouloir transmettre un savoir; avoir envie d'agir et disposer de patience. Il faut également s'adapter aux conditions extérieures et être bricoleur !



©AEV

Julien Dufresne

Référent animation du site de Ferrières-en-Brie
Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France
jdufrsne@aev-iledefrance.fr

Pour en savoir plus : www.aev-iledefrance.fr

Propos recueillis par Valérie Le Coq.

1 - En collaboration avec l'Education nationale, pour le public scolaire.

L'objectif de 23% d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique français en 2020 suppose une forte mobilisation de toutes les ressources.

Sous formes de bûches, granulés ou plaquettes, le bois présente de nombreux avantages :

- ⊙ son bilan carbone est neutre ;
- ⊙ il contribue à l'emploi en zones rurales ;
- ⊙ il limite l'utilisation de combustibles fossiles et participe à l'amélioration de la balance commerciale ;
- ⊙ il est peu sensible aux fluctuations des marchés de l'énergie.

Avec une forte population ayant des besoins énergétiques élevés et disposant de zones boisées importantes et sous-exploitées, l'Ile-de-France est dans une situation propice au développement du bois énergie. Au delà des 15 % de foyers « ruraux » qui y ont recours, l'enjeu pour les prochaines années se situe dans le développement de chaufferies collectives, pour chauffer des équipements collectifs (établissements publics, bâtiments tertiaires...) et/ou pour alimenter des réseaux de chaleur.

Initiatives franciliennes

L'action de la DRIAAC vise particulièrement à aider les filières agricoles et forestières à se structurer pour proposer un approvisionnement de qualité, sans concurrencer les autres filières existantes (notamment le bois matériau).

Au titre des actions initiées, on peut citer :

- ⊙ la création d'une « cellule biomasse régionale » regroupant la DRIAAC, la DRIRE et l'ADEME pour répondre aux enjeux du développement de la production de chaleur et d'électricité à partir de la biomasse ;
- ⊙ le « club biomasse » d'Ile-de-France qui regroupe les

principaux acteurs régionaux de la biomasse agricole et forestière et qui a permis de réaliser une cartographie par canton des ressources disponibles ;

- ⊙ l'étude sur le développement des usages énergétiques de la biomasse en Ile-de-France, à l'initiative de l'Etat, de l'ADEME et du Conseil régional, qui a précisé la ressource disponible et ses utilisations actuelles puis a proposé plusieurs scénarii de développement ;
- ⊙ les Assises régionales de la forêt et du bois co-organisées par l'interprofession Francilbois et la DRIAAC en novembre 2009 qui consacreront un atelier à la filière bois énergie ;
- ⊙ l'accompagnement financier des projets de développement des filières d'approvisionnement et des chaufferies bois par l'Etat et la Région dans le cadre du CPER¹ et d'appels à projets.

Ces travaux contribueront notamment à l'élaboration du schéma régional climat air énergie (SRCAE). Ce document définira les objectifs et les orientations de chaque région en matière de maîtrise de l'énergie, de développement des énergies renouvelables, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de qualité de l'air et d'adaptation aux changements climatiques. Ils seront élaborés conjointement par les services de l'Etat en région et le Conseil régional dans le cadre d'une large concertation.

Cet article a été réalisé avec le concours de la DRIAAC
pierre-emmanuel.savatte@agriculture.gouv.fr

Pour en savoir plus : <http://draf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr>

¹ - Contrat de projets Etat-Région.

BOIS ÉNERGIE ET INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



© Association Espaces

Chantier d'insertion de l'association Espaces dans le Domaine national de Saint-Cloud (92).

Peut-on concilier développement économique local, valorisation énergétique de déchets ligneux et insertion de personnes en difficulté ? Pour y répondre, l'ARENE Ile-de-France a commandé une étude de faisabilité sur la création d'une entreprise de production de bois bûche à vocation d'insertion. Réalisés en 2007 par l'association SOLAGRO et le cabinet LAOL Conseil et Développement, les travaux ont associé des représentants des secteurs du paysage, du bois et de l'insertion par l'activité économique¹.

Selon l'étude, la valorisation du bois provenant de la taille ou de la coupe des arbres d'ornement situés en zone urbaine permettrait de produire entre 28 000 et 115 000 stères de bûches par an. Récupéré auprès des entreprises du paysage, ce bois serait vendu aux particuliers qui l'utiliseraient pour le

chauffage. L'entreprise d'insertion – qui pourrait prendre différentes formes juridiques telles qu'association loi 1901 ou SCIC – devrait disposer d'une ou de plusieurs plates-formes pour la récupération, le traitement et le stockage du bois.

Selon les choix technico-économiques retenus, 6 à 15 postes (dont 2 à 3 d'encadrement) pourraient être créés. La majorité des salariés seraient en contrat d'insertion. Les activités de la future entreprise demanderaient peu de qualification et seraient donc accessibles à un grand nombre de personnes en difficulté. Les qualités requises seraient une bonne condition physique, le goût du travail en extérieur et le sens du contact.

Ces salariés pourraient bénéficier de formations tout au long de leur parcours afin d'évoluer rapidement. Ils accéderaient ainsi à des métiers du paysage (ouvrier paysagiste, maçon du paysage ou paysagiste d'intérieur) ou de la forêt (élagueur-grimpeur, ouvrier sylviculteur, ouvrier d'exploitation forestière, conducteur d'engins forestiers ou technicien forestier).

Les encadrants seraient chargés du recrutement et du management du personnel. Ils connaîtraient les aspects techniques de l'activité et auraient en charge le fonctionnement quotidien de la plate-forme (logistique, commandes, etc.).

Les particularités de l'entreprise et l'origine francilienne du produit pourraient être mises en valeur par la création d'un label socio-géographique.

Pour en savoir plus : www.arenidf.org, rubrique Publications – Energie.

¹ - Union nationale des entrepreneurs du paysage Ile-de-France (UNEP), Institut régional du bois et de la forêt d'Ile-de-France (IRBF) et les associations Emmaüs et Espaces.

FORMATION INITIALE : DES FILIÈRES SPÉCIALISÉES

L'Ile-de-France compte une vingtaine de formations initiales qui couvrent toutes les fonctions de la filière bois à l'exception de la production et gestion forestière. Ci-dessous, un aperçu de l'offre (liste non exhaustive).

Les métiers de la **productique** s'exercent en bureau d'étude (conception de projets en bois) ou en industrie (gestion de la production de la scierie à la fabrication de meubles et menuiseries). Les formations sont généralement de niveaux Bac à Bac + 2, comme le **Bac professionnel Technicien Productique Bois** du Lycée François Mansart à Saint-Maur-des-Fossés (94) ou le **BTS Productique bois et ameublement** au Lycée Léonard de Vinci (Paris 15^e).

L'utilisation du bois dans la **construction** fait appel aux métiers de menuisier, charpentier, constructeur bois et ingénieur en bureau d'études. En Ile-de-France, l'essentiel des formations se situe entre le BEP/CAP et le Bac professionnel. Par exemple, le CFA du bâtiment et des travaux publics de Nangis (77) propose le **BEP Métiers du Bois**, tandis que le Lycée François Mansart prépare le **Bac professionnel Technicien constructeur bois**.

Le volet **commercial** est assuré par des techniciens supérieurs ayant une double compétence : des solides connaissances du matériau bois alliées à la maîtrise des techniques de vente. Ainsi, les lycées François Mansart et Léonard de Vinci proposent le **BTS technico-commercial avec l'option bois et matériaux** ou la **spécialité produits d'origine forestière**.

Au carrefour entre la construction et la commercialisation, la nouvelle **licence professionnelle Eco-construction**

pour un développement durable de l'Université Pierre et Marie Curie (Paris 5^e)¹ traite toutes les étapes des projets en bois liés au bâtiment, de la conception à la commercialisation des produits et services.

Les fonctions de **conception et de recherche** demandent en général un niveau d'études important. Ainsi, le Centre des hautes études de la construction (CHEC) à Arcueil (94), propose un **Mastère Conception et hautes études des structures bois**, accessible après un diplôme d'ingénieur ou une maîtrise (génie civil, mécanique, technologie de la construction...) ou dans le cadre de la formation continue.

Au niveau national, quelques écoles supérieures sont spécialisées dans les métiers de la forêt et du bois :

- ⊗ **l'Ecole nationale supérieure des technologies et des industries du bois** (ENSTIB) à Epinal (88)
- ⊗ **l'Ecole supérieure du bois** (ESB) à Nantes
- ⊗ **l'Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles** (ENITA) à Bordeaux
- ⊗ **l'Ecole nationale du génie rural des eaux et des forêts** (ENGREF), rattachée à AgroParisTech et dont les formations se déroulent à Paris, à Clermont-Ferrand et à Nancy.

Pour en savoir plus sur les formations en environnement en Ile-de-France, rendez-vous sur www.ecoformations.net.

¹ - Voir l'article de Nathalie Obert-Ben Taieb ci-dessous.

LA CONSTRUCTION BOIS PAR L'APPRENTISSAGE

Tout professionnel a le devoir de s'engager dans une démarche de développement durable en proposant les solutions écologiques associées à son activité. Aussi, fort de son expérience dans les métiers du bois, le lycée technique Léonard de Vinci de Paris a décidé de proposer de nouvelles formations visant de nouveaux besoins en compétences.

Patrick Mello, professeur au lycée, a proposé à l'université Pierre et Marie Curie une collaboration pour l'ouverture d'une licence professionnelle pluridisciplinaire en éco-construction. Le cursus forme des spécialistes en construction d'ouvrages en bois et en matériaux organiques, tant en habitat qu'en ameublement, depuis la conception jusqu'au recyclage et à la valorisation énergétique, en passant par le diagnostic d'ouvrages existants. La formation est pilotée par Najat Takvorian, maître de conférences, et par le CFA UPMC, rattaché à la CCI Versailles Yvelines Val d'Oise.

L'étude d'opportunité préalable à l'ouverture de la licence a montré qu'aucune formation en Ile-de-France ne répondait complètement aux exigences actuelles du marché en termes de technicité et de transversalité pour la filière bois. Par ailleurs, le programme proposé répond aux attentes des professionnels et des syndicats représentatifs.

Des entreprises d'aménagement d'espaces naturels (comme Marcanterra) soutiennent la formation, recrutent des apprentis et participent aux enseignements. Les jeunes diplômés pourront accéder à des métiers tels que chargé d'études en éco-conception, chargé d'exploitation ou d'affaires, animateur conseil en certification environnementale ou technico-commercial en éco-entreprise.



Construction d'une maison en bois par l'entreprise ERE Services dans le Val d'Oise.

La rentrée a eu lieu mi-septembre. Des entreprises de construction de maisons à ossature bois ou de charpentes (Chalets Buhl ou SARL Maliges), des scieries (Union forestière viganaise), des associations orientées vers les énergies renouvelables (Terres de Vent) ou des agences d'aménagement et d'urbanisme (EU CREAL) vont accueillir tous les quinze jours leurs apprentis. Très motivés, ces derniers sont venus des quatre coins de la France pour cette formation innovante. Il est à noter que certains jeunes cherchent encore leur entreprise.

Nathalie Obert-Ben Taieb

Responsable pédagogique au CFA UPMC
nathalie.obert_ben-taieb@upmc.fr

Pour en savoir plus : www.cfa.upmc.fr

GÉNÉRER DE L'ÉNERGIE À PARTIR DES DÉCHETS

Société d'économie mixte créée en 1984, le groupe SEMARDEL travaille pour la collecte, le tri, la valorisation et l'élimination des déchets dans le département de l'Essonne. Ses actionnaires principaux sont le Syndicat intercommunal pour la revalorisation et l'élimination des déchets et des ordures ménagères (SIREDOM) et les collectivités essonniennes (communes et conseil général).



© CEL-Semardel

Réception et contrôle du bois de classe A sur la plateforme de CEL.

Implanté sur l'écosite de Vert-le-Grand (91), le groupe gère, à travers sa filiale CEL, une plate-forme de compostage et de valorisation des déchets verts. L'approvisionnement vient de l'entretien d'espaces verts (souches, troncs, branches...), de déchets industriels (palettes, bois de constructions...) et de la collecte d'encombrants (planches, mobilier...). La plate-forme travaille en coopération avec les collectivités, les sociétés d'entretien des espaces verts et les industries.

Dès leur arrivée, les produits sont triés au moyen d'une pelle mécanique selon trois classes :

- ⊙ les bois de classe A (« bois propre »), provenant de l'élagage ou des rémanents forestiers ;
- ⊙ les bois de classe B (« bois faiblement adjuvantés »), avec peintures alimentaires ;
- ⊙ les bois de classe C ou « bois traité ».

Les bois de classes A et B sont broyés en vue d'une utilisation en tant que bois énergie. Les broyats sont ensuite tamisés au moyen d'un crible à étoile pour obtenir un produit calibré selon les exigences de chaque client.

Les produits ainsi obtenus sont livrés à des chaufferies collectives ou industrielles (lycées, bâtiments commerciaux...). La plate-forme produit 15 000 tonnes de bois énergie par an.

Pour assurer cette activité, CEL emploie huit personnes : six conducteurs d'engins, un agent polyvalent chargé du tri et un agent de réception. Aucun niveau de qualification n'est exigé, cependant les agents doivent posséder le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES).

Tous ces salariés sont en contrats à durée indéterminée et habitent à proximité du site. L'ancienneté moyenne est de 5 ans.

Les perspectives pour la plateforme sont très positives. CEL envisage une extension de la plateforme existante et le développement de l'activité dans d'autres zones géographiques.

Patrice Roux

Responsable technico-commercial à CEL
proux@cel-semardel.fr

Pour en savoir plus : www.semardel.fr

VERS UNE FILIÈRE LOCALE DE BOIS ÉNERGIE ISSU DES FORÊTS PRIVÉES

En 2007, le Conseil général de l'Essonne a mené une étude bibliographique sur le potentiel en énergies renouvelables du territoire. Le bois énergie y est apparu comme une ressource importante mais difficilement mobilisable. Les surfaces boisées couvrent en effet près de 39 000 ha, soit un taux de boisement de 23%, proche de la moyenne nationale. Elles se répartissent à 23% en forêts publiques et 77% en forêts privées. Ces dernières constituent, en quantité mais également en qualité (présence de taillis), la ressource en bois énergie de l'Essonne. Toutefois, depuis de nombreuses années, face au développement d'autres modes de chauffage que le bois, ces forêts ont été moins gérées : successivement divisées, parfois à l'abandon, elles sont aujourd'hui peu exploitées et mal adaptées au changement climatique.

Avec une volonté double, de gestion durable et de développement d'une énergie renouvelable locale, le Conseil général de l'Essonne et le CRPF¹ ont souhaité accompagner et mobiliser les propriétaires privés sur une zone pilote dans le Parc naturel régional du Gâtinais français, où un travail d'animation sur la forêt privée est en cours.

Cette décision politique des élus du Conseil général de l'Essonne s'est concrétisée le 28 septembre par le vote en Assemblée départementale de la Stratégie forestière. L'objectif final est la mise en place d'une filière courte d'approvisionnement en bois énergie. Pour la réussite de ce projet, les acteurs du domaine ont été associés au sein d'un comité de pilotage : l'interprofession Francilbois, la Chambre d'agriculture, le parc, l'administration...

Ce comité finalise actuellement un programme d'actions en quatre phases :

- 1) Identifier les secteurs forestiers privés où les propriétaires sont d'accord pour réaliser une gestion groupée en commençant par une phase d'exploitation de bois énergie.
- 2) Monter une structure, une SCIC² par exemple, permettant de valoriser sur place les bois exploités en les commercialisant sous forme de bois en bûche, puis en plaquettes lorsque les équipements collectifs locaux seront opérationnels (plusieurs projets en gestation).
- 3) Encadrer les travaux réalisés en forêt par les sous-traitants.
- 4) Créer et animer une bourse d'échanges et cessions de parcelles forestières et lancer avec les communes des procédures de biens sans maître.

Ce programme triennal sera initié fin 2009. Les objectifs fixés sont de réaliser au moins 30 ha de coupes de taillis (en 2 à 4 sites), soit l'exploitation d'environ de 6 000 m³ de bois correspondant à 1 000 TEP³.

Ce projet permettra la création d'une dizaine d'équivalents temps plein sur des postes d'ouvriers-bûcherons dans la filière exploitation-débitage-fauchage.

Michel Vallance

Directeur de l'Environnement au Conseil général de l'Essonne
denv@cg91.fr

Pour en savoir plus : www.essonne.fr

1 - Centre régional de la propriété forestière. 2 - Société coopérative d'intérêt collectif. 3 - Tonnes d'équivalent pétrole.

Le premier marché régional français pour le bois aurait pu être le dernier à ne pas disposer d'une filière organisée, à continuer de perdre ses emplois et toute la valeur potentielle de la transformation territoriale de ses ressources. Les professionnels en ont décidé autrement.

Actuellement, différentes initiatives convergent vers une structuration d'acteurs industriels responsables autour d'un objectif simple : la valorisation raisonnable et raisonnée des « bois d'Ile-de-France », sous toutes ses formes. Des milliers d'emplois à tous niveaux de qualifications pourraient être créés dans l'exploitation forestière, sur des plateformes biomasse, en scierie et menuiserie, dans la construction et dans les transports. La filière bois requiert aussi bien des salariés qualifiés ou expérimentés (comme le conducteur d'une scie de tête) que des débutants.



Bois fendus dans une forêt domaniale.

Bien entendu, il faut sortir des sentiers battus, prendre conscience du sujet industriel et social. C'est ce qu'a fait l'association Bois-insertion en produisant la première étude globale sur la filière bois francilienne¹. Ce travail, réalisé avec l'aide du conseil régional, a également montré le potentiel de la filière pour l'insertion de salariés en difficulté.

Ensuite, il fallait mettre en œuvre les bonnes pratiques. C'est le rôle de Bois&Diversités. Basée dans le Val-d'Oise, cette entreprise produit du combustible pour des chaufferies automatiques collectives et du mobilier urbain et forestier en bois naturel provenant de la région Ile-de-France.

Bois&Diversités emploie cinq salariés dont quatre en contrats d'insertion. Les profils sont assez variés : de 19 à 54 ans, de

Un éco-pôle multisites dédié au bois

Transformer ensemble les bois franciliens sur plusieurs sites industriels, disposant d'infrastructures portuaires et ferroviaires, c'est le projet que plusieurs entreprises de la filière vont présenter avant la fin de l'année au Fond Stratégique Bois créé au second semestre 2009.

Scierie, menuiseries, constructeurs bois, fabrication de combustibles et d'isolants bois, l'éco-pôle pourrait accueillir 200 salariés dans une dizaine d'entreprises.

Trois collectivités sont prêtes à accueillir les plateformes. La communauté de communes des Deux rives de Seine (78) s'engage à mobiliser plusieurs hectares sur son éco-pôle qui jouxtera le futur port de Triel, à partir de 2011. La ville de Saint-Ouen l'Aumône et la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (95) verrait d'un bon œil une installation sur les terrains de 9 hectares mis en vente actuellement par Arcelor Mittal. Finalement, le Pays de Meaux (77) étudie ses disponibilités foncières.



Alimentation de chaufferie automatique en bois d'Ile-de-France par Bois&Diversités.

« sans qualification » à Bac +2. Certains sont Rmistes, d'autres cherchaient un premier emploi.

Partenariats et convergences

Enfin, évidemment, l'innovation se nourrit de l'expérience. Les professionnels implantés depuis plusieurs générations, souvent adhérents à la FNB² et à Francilbois³, ont décidé de créer ensemble une co-entreprise. Ainsi est né un noyau régional, ARIMA-SAS.

Pour quoi faire ? Construire en bois — charpentes, bardages et isolants. Produire une énergie renouvelable régionale à destination des chaufferies bois automatiques qui équiperont collectifs et réseaux de chaleur⁴. Remplacer les bois traités chimiquement, utilisés en mobiliers urbains et forestiers⁵.

Sans organisation, le marché est aveugle. Pour répondre aux grands marchés, des partenariats s'imposent : ARIMA est actionnaire de la SCIC Picardie Energie Bois, créée avec des capitaux des Départements et de la Région.

Le cercle s'élargit, en partant d'un tissu économique d'origine atomisé : des PME présentes depuis plusieurs générations qui veulent légitimement garder leur indépendance, des constructeurs bois, des entreprises d'insertion, des collectivités acteurs territoriaux du déchet bois⁶, des élagueurs paysagistes.

Les professionnels franciliens étudient les exemples allemands, autrichiens, suisses ou d'Europe du nord et d'autres modèles régionaux performants, comme la SCIC du Haut Forez⁷, organisée pour substituer les importations de bois par les essences locales, ou Bio Combustible Normandie qui commercialise 250 000 tonnes de bois chaque année⁸.

Ainsi est né le projet d'éco-pôle régional multimodal qui accueillera des entreprises de toute la filière. Ainsi se structure la filière territoriale d'approvisionnement en biomasse qui garantira des débouchés rentables pour les matières premières, ainsi que les quantités et la qualité des combustibles pour les chaudières automatiques.

Comme toutes les grandes filières en construction, le bois a besoin d'impulsions publiques fortes. L'Etat montre la voie au travers du Fonds structurel d'investissements (FSI)⁹, créé suite au discours d'Urmatt du Président de la République. Le FSI est actuellement sollicité pour rentrer au capital d'ARIMA.

Gilles Madec

Créateur et dirigeant de Bois&Diversités,
administrateur de Francilbois
contact@bois-diversites.com

1 - L'étude est disponible sur demande à bois-insertion@orange.fr.
2 - Fédération nationale du bois.
3 - Voir l'article de Brice Lefranc, page 2.
4 - Voir l'article de la DRIAAF, page 4.
5 - Projet de l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France.

6 - Voir l'article de Patrice Roux, page 6.
7 - noiretable-haut-forez@wanadoo.fr
8 - biocombustible@wanadoo.fr
9 - Voir le rapport Puech, disponible notamment sur le site du ministère chargé de l'agriculture.

ÉTUDIER LA FILIÈRE FORÊT-BOIS POUR ACCOMPAGNER SON ÉVOLUTION



© Association Espaces

Utilisation d'un cheval pour le transport des grumes : une démarche innovante dans l'exploitation forestière.

Le « bois local » a de l'avenir ! Les initiatives se multiplient pour structurer et favoriser le développement de la filière. Tous les acteurs s'accordent à dire que cette dynamique permettra de créer des emplois.

Mais de combien de postes parle-t-on ? Quelles sont les qualifications nécessaires à la pré-industrialisation du bois

construction et à la valorisation de la biomasse ? Quelles informations ou formations sont nécessaires pour développer les usages innovants du bois ? Ce sont autant de questions auxquelles TEE Ile-de-France souhaite répondre en étudiant les métiers et les emplois de la filière bois dans le cadre de l'Observatoire francilien des emplois de l'environnement.

Nouvel outil partenarial animé par TEE Ile-de-France, l'Observatoire permettra de disposer de diagnostics et d'analyses partagés des emplois et des métiers liés à l'environnement. Chaque année, des champs d'activités définis seront étudiés. Les constats quantitatifs et qualitatifs et l'identification des enjeux permettront d'appréhender les évolutions qui se profilent et les conditions nécessaires à leur réalisation.

Fin 2009, TEE Ile-de-France publiera une note présentant l'état des connaissances sur les emplois de l'environnement en Ile-de-France. Début 2010, deux études thématiques seront rendues publiques : l'une sur la filière forêt-bois, l'autre sur les emplois liés à la protection de la biodiversité.

QUI SOMMES-NOUS ?



Territoires Environnement Emplois Ile-de-France travaille au repérage des métiers émergents de l'environnement et à la valorisation des emplois qui évoluent pour intégrer une compétence environnementale.

En mode réseau, les missions assurées sont la veille et l'observation, la diffusion d'informations et l'animation locale et régionale pour l'amélioration de la connaissance des métiers de l'environnement et une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'emplois.

Toutes nos productions sont accessibles gratuitement sur le site www.tee-idf.net.



© TEE

Les partenaires du réseau TEE sont :



La Gazette de TEE
est éditée par TEE Ile-de-France

ISSN 1634-104X

48, rue d'Hauteville – 75010 Paris

Tel : 01 42 46 45 26 - Fax : 01 42 46 45 36

Courriel : info@tee-idf.net - Web : www.tee-idf.net

Directeur de la publication : Bertrand Munich

Directrice éditoriale : Valérie Le Coq

Rédactrice en chef : Ana Poletto

Ont contribué à ce numéro : Sandra Bonniau, Aude Chabroud, Julien Dufresne, Catherine Gwet, Brice Lefranc, Laure Seuillot-Leveque, Gilles Madec, Carine Neubauer, Nathalie Obert-Ben Taieb, Patrice Roux, Pierre-Emmanuel Savatte, Michel Vallance.

Mise en page et impression : City Print – 01 48 20 77 61

